

## COMPTE RENDU DE MANDAT

### CAPL B du 13 novembre 2014

Cette CAP avait comme ordre du jour, l'examen des candidatures à **la liste d'aptitude de C en B.**

En préambule, les représentants **FO DGFIP** ont lu la déclaration suivante :

*" Monsieur le Président,*

*Cette CAPL qui va traiter de l'établissement de la liste d'aptitude au cadre B illustre malheureusement les dégâts qu'engendre la cure d'austérité aggravée que poursuit le gouvernement avec la poursuite du pacte de responsabilité dans les services de la DGFIP : 3 possibilités de promotion offertes aux collègues de la catégorie C pour 2015, pour solde de tout compte, alors que les agents supportent depuis des années l'aggravation de leurs conditions de travail, sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois et des modifications législatives et techniques incessantes !*

*Force est de le constater, le nombre de promotions offertes aux listes d'aptitude et aux tableaux d'avancement se réduit à une peau de chagrin.*

*Faut-il le souligner, la loi de Finances 2015 se traduit pour nos services, en plus des 2 000 nouvelles suppressions d'emplois, par une nouvelle réduction de moitié de l'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles, après celle orchestrée en 2013 et 2014 !*

*Nos collègues qui, comme l'ensemble des fonctionnaires, subissent le gel du point d'indice pour la 6ème année consécutive, ont de moins en moins l'espoir de prétendre à une promotion, souvent modeste, qui constitue à la fois une marque de reconnaissance de leur investissement dans le travail et le seul moyen, pour l'instant, d'améliorer l'ordinaire.*

*Les élus **FO DGFIP** de cette CAPL attirent votre attention sur le malaise que génère parmi les collègues cette décision gouvernementale d'économiser sur leur dos quelques centaines de millions d'euros alors que le budget de la Défense et des Opérations Extérieures dépasse de 2 milliards les prévisions budgétaires.*

*Les élus **FO DGFIP** rappellent leurs revendications :*

- ***l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire,***
- ***la refonte et la revalorisation de la grille indiciaire permettant des carrières attractives,***
- ***des crédits pour des mesures catégorielles conformes au respect des statuts,***
- ***l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et la création de tous les emplois nécessaires à l'accomplissement de nos missions,***
- ***le maintien du statut général, des statuts particuliers, des catégories,***

***La satisfaction de ces revendications suppose tout à la fois le retrait du pacte de responsabilité et de la réduction des 50 milliards d'euros de dépenses publiques qui l'accompagnent, et l'abandon de la démarche stratégique."***

**23 collègues** postulaient sur cette liste d'aptitude. La direction générale a estimé à **3** le nombre de possibilités pour le département.

La direction a tenu à rappeler que les lauréats de la liste d'aptitude participeront au mouvement de mutation général de la catégorie B du 1<sup>er</sup> septembre 2015, et, qu'à ce titre, ils devront élargir au maximum leurs vœux.

Suite aux débats engagés avec les organisations syndicales sur les critères retenus pour apprécier un candidat et à l'initiative de **FO DGFIP**, la Direction a accepté de transmettre dorénavant aux agents concernés un double de l'avis émis par le chef de service.

C'est un pas de plus dans la transparence qui devrait éviter à l'avenir des discordances évidentes entre les appréciations portées sur le compte rendu d'entretien professionnel et l'avis porté par le chef de service

Les représentants du personnel ont obtenu que la CAP classe 6 collègues dans la catégorie « Excellents » présentés par la direction dans cet ordre :

- 1 - SIREYJOL Marie Hélène (déjà classée l'année dernière),
- 2 - VEYSSEYRE Karine (déjà classée l'année dernière),
- 3 - MARTIN Patricia,
- 4 - ISLASSE Laurent,
- 5 - Liliane CRESPIY,
- 6 - Mireille CHEVALIER.

Le Président de la CAP a par ailleurs évoqués plus particulièrement 4 autres dossiers classés « très bons » mais non retenus cette année.

De plus, pour les dossiers classés par la direction dans la catégorie « A revoir » les représentants du personnel ont obtenu le relèvement dans la catégorie « très bon » pour seulement 4 d'entre eux malgré les diverses interventions syndicales sur un plus grand nombre de dossiers.

Les représentants **FO DGFIP** ont voté favorablement pour l'ensemble de ces propositions donnant satisfaction aux collègues malgré leur nombre insuffisant, et se sont abstenus sur la liste des agents classés « à revoir ».

En questions diverses les suppressions d'emplois 2015 pour le département ont été abordées. Il s'agit de 2A, 2B et 2C mais les 2 A seront positionnés sur les deux trésoreries fusionnées (Fay et Pradelles) sur lesquelles l'emploi de cadre A était gelé depuis longtemps. Un CTL se tiendra sur le sujet début janvier. Nous en rendrons compte.

**Les représentants du personnel : Jean Pierre COFFY, Robert GAGNE, Jocelyne LIMAGNE, Bénédicte SILLITO**

## CAPL A du 13 novembre 2014

La CAPL chargée d'examiner les dossiers des collègues figurant sur la liste préparatoire à la liste d'aptitude de B en A a été réunie le 13 novembre 2014.

Les représentants **FO DGFIP** 43 ont déclaré, en complément à la liminaire présentée le matin par les représentants en CAPL de Liste d'aptitude de C en B, que la restriction des promotions est plus durement ressentie par la catégorie « A ». En effet la politique d'austérité menée par le gouvernement a conduit en 2013 à n'octroyer aucune promotion par liste d'aptitude de B en A dans le département. Ceci a des conséquences pour tous les inscrits qui ont ainsi perdu un an avant de pouvoir prétendre à la promotion attendue.

Ajoutons ici que **FO DGFIP** dénonce la diminution à 120, soit de moitié, des postes offerts à l'examen professionnel, ce qui obère encore les possibilités pour les contrôleurs d'accéder à la catégorie A.

En introduction le président a indiqué que le potentiel accordé par la DG à la Haute Loire est compris entre un et zéro. Il a même précisé qu'une note de la centrale est venue rappeler le caractère aléatoire même d'une seule promotion !

Sur la liste à examiner figuraient 11 noms.

4 étaient déjà classés « excellent », 4 « très bon » et 3 « à revoir ».

Il est à noter que 2 collègues « à revoir » figurant en 2013 ont renoncé cette année à leur inscription.

Les représentants **FO DGFIP** ont fait remarquer que la plupart des dossiers étaient remarquables. En particulier il était difficile de départager ceux classés « très bons » et seul le réalisme nécessaire à l'exercice a empêché les représentants FO à en proposer sérieusement le classement en « excellent ».

Le président a accepté qu'un collègue de plus soit positionné en « excellent » et un autre soit passé de « à revoir » à « très bon ».

Les représentants FO ont noté que, pour le président, cette CAPL doit « Produire du A » c'est à dire qu'elle doit permettre au promu de développer une carrière en aval, ce qui le conduit à privilégier les candidatures les moins âgées. C'est un point de vue non partagé par FO qui considère que la promotion peut être la récompense d'une façon exceptionnelle de servir durant de longues années.

**C'est pourquoi FO DGFIP revendique qu'à l'instar de ce qui existe pour le A et le A+ le grade de la catégorie supérieure soit attribué à tous les B et les C 6 mois avant leur départ à la retraite.**

FO a noté que le président n'accepte de faire progresser certains dossiers que si la représentation syndicale ne s'oppose pas, en son sein.

En définitive les dossiers « excellents » sont classés comme suit :

- 1 : Guy MASSARD,
- 2 : Alain TREFIER,
- 3 : Philippe SAGNARD,
- 4 : Cécile BAYLE.
- 5 : Jocelyne LIMAGNE

Les représentants FO ont voté pour les propositions « Excellent » et « Très bon » et se sont abstenus sur celles « à revoir ».

**Les représentants du personnel : Chantal BONELLO et Jean-Louis PAYRARD**

 à vos côtés,  de votre côté.

**Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

**BULLETIN D'ADHESION**



(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*

